



Le chef de ce département ministériel vient de signer une convention de partenariat avec le Réseau des Maires du Cameroun pour l'Économie Sociale et Solidaire (REMCESS).

La convention de partenariat signée entre le ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA) et le Réseau des maires du Cameroun pour l'économie sociale et solidaire (REMCESS) s'inscrit dans le cadre de l'encadrement, la promotion et le développement de l'économie sociale. Elle porte entre autres sur l'appui à l'enregistrement, à la structuration, à la professionnalisation et au renforcement des capacités des Unités de l'économie sociale (UES). Elle participe par ailleurs du soutien au développement des structures d'accompagnement et des dispositifs territoriaux d'appui à l'innovation et aux entreprises sociales; de la mise en œuvre de nouveaux outils/mécanismes de financement ; et de l'intégration des UES aux schémas de développement des Communes membres du REMCESS.

Les domaines de collaboration inclus l'identification et l'enregistrement des UES; la sensibilisation et l'accompagnement des UES au sein des Réseaux Locaux de l'Economie Sociale (RELES); l'encadrement et l'animation des UES par les magistrats municipaux. Les

autres activités concernent l'organisation des ateliers et sessions de formation en vue de valoriser le potentiel endogène et capitaliser les appuis apportés par le MINPMEESA et ses partenaires; l'organisation des foires et marchés coopératifs des acteurs de l'économie sociale; et la mobilisation des partenaires techniques et financiers en vue de la mise en œuvre des activités prévues par ladite convention et le suivi et l'évaluation des activités mises en œuvre.

Pour un meilleur accomplissement, les engagements du MINPMEESA consistent à apporter, après étude, un soutien institutionnel aux différentes activités à mener en vertu de la convention et des arrangements spécifiques subséquents, et accompagner le REMCESS dans la mise en œuvre des projets arrêtés d'accord-parties. Le MINPMEESA devra aussi accompagner les initiatives de formation et de renforcement des capacités des UES ou des exécutifs communaux, menées par le REMCESS; et mener des actions de vulgarisation, de sensibilisation et de formation favorisant la compétitivité et la croissance des UES. Il est également attendu du Ministère, en tant que de besoin, un accompagnement à la mise en place et au développement des infrastructures de stockage et de commercialisation des produits des UES labélisées ; ainsi que des actions de plaidoyer et de mobilisation.

Pour sa part, le REMCESS s'engage à sensibiliser et renforcer les capacités des élus locaux en matière d'Economie sociale; à assurer la promotion et la dissémination auprès des élus locaux d'une stratégie communale de soutien au secteur de l'économie sociale; à vulgariser, en collaboration avec le MINPMEESA, la loi-cadre régissant l'Economie sociale au Cameroun et les textes d'application subséquents auprès des UES et des RELES. Le REMCESS assurera également l'organisation, en collaboration avec le MINPMEESA, des formations dans le domaine de l'économie sociale afin de renforcer les capacités des élus locaux membres du REMCESS et des cadres des Communes ; la promotion de l'égalité de genre dans la dynamique de l'économie sociale et solidaire pour une meilleure inclusion ; et l'accompagnement des initiatives de légalisation et de valorisation des UES au sein des RELES par secteurs d'activités économiques pour une meilleure convergence au niveau local.

Rappelons que le REMCESS est un partenaire de choix de la décentralisation qui prône l'entrepreneuriat social. Il a pour objectif principal de promouvoir un cadre d'échanges, de rencontres, un espace de coordination et de partage d'expériences au plan national pour appuyer le développement territorial de l'économie sociale et solidaire dans les communes. Sa stratégie consiste à mettre en place un cadre inclusif, pour une meilleure application des actions destinées à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, à partir d'une structuration viable et fiable des communautés à la base selon l'approche « bottom-up », permettant la valorisation du potentiel endogène et l'émergence d'une dynamique nationale de développement local au sein des communes qui lui sont affiliées